

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 19 février 2014

POINT V.2 - 1^e alinéa :
Compte-rendu des travaux du CEVU du 3 février 2014 exerçant les compétences de la
Commission de la Formation et de la Vie universitaire (CFVU) :
compte-rendu des travaux de la commission de la Pédagogie du 27 janvier 2014 :
projets internationaux

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis du CEVU du 3 février 2014

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 22 pour (unanimité) : les deux projets de partenariat avec les universités

- Universität Johannes Gutenberg Mainz et l'Università di Bologna
- l'Università degli studi di Napoli « L'Orientale ».

Dijon, le 21 février 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : - Relevé synthétique des avis du CEVU

- Compte-rendu des travaux de la commission de la Pédagogie du 27 janvier 2014

- Tableau de présentation des projets internationaux

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Compte rendu - séance du lundi 27 janvier 2014

Ouverture de la réunion à 8h20

1. Informations générales

Grégory WEGMANN donne plusieurs informations aux membres de la CP :

- application de la nomenclature Master pour l'UB au plus tard à la rentrée 2017, soit lors du renouvellement du contrat (réforme dont l'application a donc été décalée compte tenu des problèmes rencontrés)
- la prochaine CP verra le point « équipements pédagogiques 2014 » mis à l'ordre du jour
- renouvellement des collèges des usagers (étudiants) des 3 conseils centraux les 11 et 12 février 2014

2. Diplômes d'université

- Création du DU «Intelligence Stratégique, Influence et Normalisation- ISIN» (UFR Langues et Communication)

Ce projet est présenté par Pierre DEPLANCHE, professeur d'anglais.

La formation à l'influence normative représente pour les organisations une obligation qui ne souffre aucun délai. L'Université de Bourgogne est consciente des enjeux et de l'urgence de former des professionnels à ce domaine d'importance vitale pour la pérennité des tissus économiques et industriels régionaux et fait le pari d'une formation universitaire sans équivalent à ce jour en France en Intelligence Stratégique, Influence et Normalisation. Le DU ISIN apportera aux entreprises un nouveau champ de compétences.

Le DU doit permettre au stagiaire de mieux comprendre ce qu'est une norme dans son acception large, d'en comprendre les liens avec la réglementation technique, de détecter quels sont les enjeux stratégiques liés à la normalisation et à la certification, de lier la norme à la propriété intellectuelle à la recherche et à l'innovation, de posséder une parfaite connaissance des mécanismes décisionnels nationaux et européens, de renforcer ses réseaux au-delà de son environnement professionnel habituel, d'influer sur l'environnement, de contribuer à augmenter la compétitivité de l'entreprise.

Pierre DEPLANCHE précise qu'à l'heure actuelle toutes les normes sont anglo-saxonnes. Les jeux d'influence ne promeuvent pas d'autres normes, ce qui pose évidemment un problème. Il est cependant tout à fait possible de créer la norme et d'ainsi « verrouiller » le marché.

Un partenariat avec les milieux professionnels sera mis en place : le réseau Entreprendre, la Fondation Prométhéus, la Chambre de commerce et d'industrie régionale, la Confédération générale des PME, le Medef, le pôle de compétitivité Vitagora, le BIVB, ...

Un partenariat avec d'autres établissements de formation ou organismes est envisagé : l'Agence française de normalisation, l'Ecole de guerre économique, l'Institut national pour la protection intellectuelle, l'Institut supérieur européen du lobbying.

Le volume horaire est de 273 heures. Les droits d'inscription universitaires sont de 260 euros et les frais de formation de 7 870 euros.

Après cette présentation, une discussion s'engage entre les membres de la CP sur plusieurs points.

Christian MICHELOT souhaite des explications sur ce projet qui a été refusé en Conseil d'UFR Sciences Economiques et de Gestion. Il s'étonne que l'UFR Langues et Communication ait été sollicitée et souligne le fait que la présentation faite aujourd'hui en CP est beaucoup plus « éclairante » que celle faite à l'UFR. L'objet-même du DU et ses objectifs sont très particuliers et il n'est pas facile de comprendre le projet dans son ensemble. Grégory WEGMANN précise qu'il y a en effet eu un souci de portage de ce DU, qui a également été refusé par l'IUT Dijon-Auxerre. Il est apparu que ce dossier ne pouvait être porté par le SEFCA et devait être rattaché à une composante habilitée à délivrer des diplômes. Pierre DEPLANCHE précise que dans le cadre du DU ISIN, on va travailler avec les langues (anglais, allemand notamment) et que la communication est un facteur essentiel (lobbying, langage diplomatique...). Le caractère singulier et très « pointu » de ce diplôme est souligné. Claude REVEL, Déléguée interministérielle à l'intelligence

économique, est informée de ce projet et le soutient. Un colloque important a eu lieu en novembre 2013 à l'UB sur le thème de l'intelligence économique.

Isabelle SCHMITT rappelle que l'UFR Langues et Communication propose le Master REVI (veille internationale), qui peut être en lien avec ce diplôme.

Le caractère « inédit » de ce DU est discuté car après une recherche sur internet rapide, il apparaît que d'autres diplômes en intelligence stratégique sont proposés en France. Pierre DEPLANCHE insiste sur le fait que ce DU est particulier et correspond à une approche spécifique du domaine. Alain BOIVIN s'étonne fortement de trouver sur le site UB Formations un descriptif du DU ISIN alors qu'il n'a pas été présenté dans les conseils centraux. Grégory WEGMANN précise qu'il s'agit d'une erreur car il avait été demandé de retirer la page en question. Cela n'a apparemment pas été fait. De nombreuses maladresses ont été commises dans la gestion de ce dossier. Ensuite, il faut rappeler que c'est un DU en formation continue qui devra s'autofinancer. S'il ne trouve pas son public, il ne pourra pas fonctionner. Plusieurs points peuvent poser question comme le volume horaire (« gérable » pour des cadres ?), le coût, le public visé (?).

Pierre DEPLANCHE précise que le rythme du DU a été étudié avec les entreprises et qu'il apparaît qu'il est possible de programmer et surtout d'anticiper une formation sur 3 jours par mois dès lors que le planning est connu en amont. Le coût n'est pas si élevé et les financements seront recherchés auprès des entreprises, des OPCA... A ce jour, 7 personnes sont intéressées pour faire cette formation.

La prise en charge des frais de déplacements vise à fidéliser les intervenants, qui sont de grande qualité. Anne JOROT-DEBEAUFORT explique que le budget, pour tout DU, est toujours calculé avec un coût « chargé » maximum fin que l'ensemble des frais soient étudiés selon une marge haute. Les heures sont réparties entre CM et TD (2/3 – 1/3).

Le DU ne peut ouvrir que si 10 personnes s'inscrivent. L'estimation de la somme reversée à la composante est de 6000 euros (cf budget prévisionnel). Le DU devant s'autofinancer, il n'est pas possible de l'ouvrir « à perte ».

Daniel MOREAU remarque que dans la liste des intervenants, il y a environ 1/3 d'universitaires, le reste étant constitué d'intervenants extérieurs. La qualification des intervenants (fonction publique, hors FP) peut prêter à confusion dans le budget prévisionnel. On constate également que seuls les universitaires se voient attribuer des heures TD. Or si les cours sont tous des CM véritables, il faut que chacun soit rémunéré en CM. Anne JORROT-DEBEAUFORT précise que si tout est en CM, la somme reversée à l'UFR sera moindre. Christian MICHELOT remarque qu'une intervenante de sa composante est citée dans le projet alors qu'elle ne l'était pas lors de la présentation en Conseil d'UFR. Elle serait rémunérée en TD, ce qui l'étonne beaucoup. Il souhaite savoir pour quelles raisons le projet a été refusé par l'IUT.

Pierre DEPLANCHE précise que l'IUT a avancé des raisons logistiques (secrétariat, gestion des cours ...) à son refus. Il précise que dans le projet initial, tout était en CM. Anne JORROT-DEBEAUFORT explique que traditionnellement les cours sont répartis entre CM et TD dans le montage du DU. Il n'est jamais très raisonnable, en terme de coûts, de n'avoir que des CM.

Des ECTS sont associés aux modules dans la maquette or normalement, dans un DU, on ne retrouve pas d'ECTS, compte tenu du caractère très « local » d'un DU (des exceptions peuvent exister pour les DIU ou les diplômes co-construits avec des pays étrangers).

Daniel MOREAU souhaite revenir sur la progression de ce projet de DU au sein de l'UB. Il a été refusé par plusieurs composantes et lors de cette présentation en CP, on constate que de nombreux points clés posent question. Il est rappelé qu'un DU, qui ne répond pas à des règles nationales, a une importance pour l'image de l'Université. Il est donc nécessaire de discuter des problèmes.

Isabelle SCHMITT indique qu'elle n'a pas été sollicitée par des collègues de sa composante au sujet de ce DU. Elle ne siège pas au Conseil d'UFR.

Christian MICHELOT précise qu'il sera intéressant d'avoir le détail de l'avis du Conseil de l'UFR Langues et Communication sur ce DU.

Grégory WEGMANN remercie les membres de la CP de leur participation à cette discussion et indique qu'il transmettra l'ensemble des remarques et réserves émises aux membres du CEVU.

observati ons CI	Plusieurs commentaires sur le « fond » et la « forme » du projet ont été formulés par les membres de la CP. Les observations détaillées ci-dessus seront transmises aux membres du CEVU.
---------------------------------	---

➤ Réactivation du DU « Certificat Universitaire des Techniques de recensements des oiseaux (CTRO) (UFR SVTE)

Bruno FAIVRE présente le DU CTRO aux membres de la CP. Il indique que ce diplôme existait déjà à l'UB mais n'a pas fonctionné depuis 2007. Il s'agit donc de le réactiver et de préciser ses modalités de fonctionnement.

La formation permet d'acquérir les fondements théoriques et pratiques des méthodes ponctuelles et cartographiques de recensement des oiseaux et d'expérimenter celles-ci dans des activités de recherche ou d'inventaire.

Le DU s'adresse aux personnes travaillant dans un ou pour des bureaux d'études, dans les associations ornithologiques ou de protection de l'environnement, à l'ONF, l'ONCFS, au Ministère de l'Environnement et dans les Directions régionales, dans les agences de l'eau, les Parcs Nationaux et Régionaux, les fédérations de chasse. Elle est également ouverte aux amateurs disposant des pré-requis.

La formation est accessible sur plan de formation, en CIF, DIF ou à titre individuel.

Elle se déroule en 5,5 journées, organisées en deux sessions : l'une de trois jours, l'autre de deux journées et demi, soit 45 heures au total.

Coût de La formation : pour l'année universitaire 2013-2014 : dans le cadre de conventions de formation continue : 1150 euros. Ce tarif est net (l'université n'est pas soumise à TVA) et ne comprend pas les droits d'inscription universitaires d'un montant de 188.10 € à acquitter pour l'inscription au diplôme.

La formation pourrait ouvrir en avril 2014 si un nombre suffisant de participants est atteint (10 personnes), sinon ce sera pour la rentrée 2014.

	Pas de remarque particulière formulée sur le DU CTRO
--	---

[Voir le power point diffusé en séance pour le DU CTRO en annexe](#)

**3. en lien avec le Pôle Relations Internationales
- Projets internationaux**

Grégory WEGMANN invite Bernhard ALTHEIM à présenter les deux projets listés dans le tableau.

Le premier projet concerne le renouvellement de l'accord tripartite avec les universités de Mayence et Bologne pour la mise en place de triples diplômes niveaux Licence et Master en Lettres Modernes, LLCE Allemand, LLCE Italien, Philosophie et Histoire.

Les étudiants engagés dans un de ces parcours de niveau Licence passent tous la 1^{ère} année de Licence dans leur université d'origine et les 2^e et 3^e années de Licence respectivement dans les deux universités partenaires.

Au niveau Master (Recherche) les étudiants repartissent les 4 semestres sur les 3 universités partenaires selon des plans d'études mis en place individuellement et en fonction des thématiques choisies par l'étudiant. Cela concerne environ 4 à 6 étudiants par an. Il est compliqué de trouver des étudiants maîtrisant l'allemand et l'italien. On retrouve souvent les étudiants dont le contexte familial est « favorable » (langue maternelle italien par exemple).

Le second projet (non diplômant) concerne le renouvellement d'un accord avec l'université de Naples qui permet aux départements de Philosophie des deux universités l'échange d'étudiants au niveau Master avec des missions d'enseignement réciproques et l'organisation d'un colloque annuel.

	Pas de remarque particulière formulée sur ces deux projets internationaux
---	--

4. Convention

Grégory WEGMANN invite Mathieu THEVENOT à présenter la convention de partenariat avec l'EPLEFPA de Nevers relative à la licence professionnelle « Traitement des eaux et déchets ».

Conformément à la convention Université de Bourgogne – AgroSup Dijon, le dispositif est placé sous la co-responsabilité pédagogique de deux enseignants-chercheurs appartenant, l'un à l'Université de Bourgogne, l'autre à AgroSup Dijon.

L'Université de Bourgogne délègue à l'EPLEFPA une partie de la gestion opérationnelle de la formation, selon les modalités définies par la convention. Il s'agit donc de la formalisation des procédures de gestion administrative, pédagogique et financière. C'est une convention assez classique donc. Elle est annuelle et doit être renouvelée en début d'année universitaire. Il est noté que l'EPLEFPA accueille « physiquement » les étudiants.

observati ons CP	Pas de remarque particulière formulée sur cette convention
---------------------------------	---

5. Licence professionnelle « Bâtiment et Construction » spécialité Conduite de travaux pour le Développement durable : ouverture d'un second groupe en formation continue

La licence professionnelle CTDD vise à former des étudiants autonomes et professionnels, capables d'assumer le métier et les responsabilités de conducteur de travaux, coordinateur, coordinateur de sécurité, chargés d'affaires pour entreprises du bâtiment de type PME avec possibilité à terme de développement ou de reprise d'entreprise.

Le public visé est constitué de salariés d'entreprises du BTP.

Pré-requis : pour les personnes ayant validé la formation de l'IFRB Bourgogne intitulée « Aide conducteur de travaux » et disposant a posteriori de cette formation d'expérience professionnelle dans la filière de trois années minimum, par validation d'acquis de l'expérience.

Organisation de la formation : durée de la formation : 210h sur 32 jours de cours (dont 10 heures d'examens)

Lieu de la formation : UFR des Sciences et des Techniques, Campus Universitaire de Dijon

Rythme de la formation : une semaine à l'Université par mois de février à juin puis une semaine en septembre et deux jours d'évaluation en octobre 2014.

Franck HENDEL sera le responsable pédagogique de ce groupe. Les étudiants de formation initiale et continue auront la même évaluation à la fin du cursus.

observati ons CP	Pas de remarque particulière formulée sur cette demande d'ouverture d'un groupe en FC dans la licence professionnelle CTDD
---------------------------------	---

6. Fiches filières – rentrée 2013 et 2014

- ajout de stages facultatifs pour la licence d'administration publique (*régularisation*)
- volume horaire minimum en licence (1500 heures)
- nomenclature applicable en Licence (conversion de l'actuelle offre de formation)

Grégory WEGMANN indique que l'ajout de stages facultatifs dans la fiche filière 2013 n'avait pas été signalé dans les conseils malgré un passage en conseil d'UFR en novembre. Il s'agit donc d'une régularisation.

observati ons CP	Pas de remarque particulière de la CP sur la demande de modification pour la LAP
---------------------------------	---

S'agissant du volume horaire en licence, Grégory WEGMANN rappelle que le cadre réglementaire exige un volume de 1500 heures pour chaque licence, avec un délai fixé à la rentrée 2014 pour être en conformité.

Une réunion a eu lieu le 24 janvier 2014 avec les différents responsables pédagogiques des licences dont le volume horaire se situe en deçà ou très au-dessus de 1500 heures.

Le Pôle Pilotage a établi un tableau de suivi pour chaque licence mais c'est un travail très difficile.

Il est rappelé que le Ministère a indiqué que toutes les mesures de mutualisation des cours, de formation complémentaire, de stage optionnels, les actions PRL faisant l'objet d'un encadrement spécifique devaient être prises en compte dans le calcul des heures afin que toutes les mesures favorisant l'accompagnement de l'étudiant dans son cursus soient valorisées.

Plusieurs composantes ont commencé à proposer des dispositifs pédagogiques permettant d'augmenter le volume horaire (autoformation en psychologie ou ajout d'heures en CM/TD en histoire par exemple). Les maquettes modifiées devront être proposées pour mi-février.

Le problème soulevé par ce formatage à 1500 heures est le surcoût que cela va représenter pour l'université et son financement. Des réflexions sont donc menées pour trouver des solutions. La DGESIP a précisé que pour les licences très « problématiques », un étalement du calendrier à échéance d'un ou deux ans peut être envisagé (sous toutes réserves). Il faudra que l'UB puisse apporter une indication spécifique du calendrier prévisionnel de gestion de la ou des mention(s) concernée(s) aux conseillers scientifiques de la DGESIP.

observati ons CP	Pas de remarque particulière formulée sur ce point des 1500 heures
---------------------------------	---

L'offre de formation Licence à l'Université de Bourgogne, telle qu'applicable à la rentrée 2014, est présentée aux membres de la CP. Le tableau permet de comparer l'actuelle offre de formation et sa version « nomenclaturée », en fonction de la future application de l'arrêté fixant les intitulés des mentions de Licence. Sont signalées les mentions pour lesquelles des changements vont intervenir :

- LLCE devient LLCERégionales
- mention musique devient "musicologie"
- mention SLIC : scindée en 2 entre une mention SL et une mention IC
- mention sciences économiques devient "économie"
- mention sciences de gestion devient "gestion"
- mention géographie-aménagement-environnement devient "géographie -aménagement"
- mention Sciences de la vigne qui se voit rattachée à "sciences de la terre" avec un parcours "sciences de la vigne", compte tenu du refus du ministère d'inclure une mention « spécifique » pour l'UB Sciences de la vigne
- NB – NOTE APRES CP** : après contact avec l'IUVV : il apparaît qu'un rattachement à la mention « Sciences de la vie » est demandé. Cela sera pris en compte pour le CEVU.
- mention Biologie devient "sciences de la vie " avec 4 parcours différents : BIOCHIMIE ET BIOLOGIE MOLECULAIRE / BIOLOGIE CELLULAIRE ET PHYSIOLOGIE / BIOLOGIE DES ORGANISMES / BIOLOGIE GENERALE

Pour la mention Sciences de l'Education, il est précisé que l'habilitation sera prolongée pour 2014-2015 mais que la DGESIP a demandé à l'UB un projet de licence en 6 semestres pour la fin de l'année 2014. Il faudra donc que cela passe dans les conseils centraux en amont (septembre- octobre 2014).

Il est précisé que l'application de la nomenclature pour les licences professionnelles n'est pas d'actualité. Sa définition pose en effet de nombreux problèmes, les intitulés étant très hétérogènes. C'est un dossier à suivre.

observati ons CP	Pas de remarque particulière formulée sur cette nomenclature
---------------------------------	---

Un point est fait sur la situation des étudiants de l'UB souhaitant se réorienter à la rentrée 2014. Ils devront passer par APB et formuler des vœux entre le 20 janvier et le 20 mars 2014. Il faut qu'une information ciblée soit diffusée aux étudiants de L1 afin d'anticiper au mieux ces opérations.

Une discussion s'engage sur le semestre rebond proposé aux étudiants de PACES faisant l'objet d'une réorientation obligatoire à l'issue des épreuves du premier semestre. Pour certains, cela convient tout à fait alors que pour d'autres non. Il faut alors laisser aux étudiants l'opportunité de « raccrocher » une autre formation dès le second semestre afin qu'ils puissent capitaliser des UE et engager le cursus l'année prochaine avec des acquis.

Clôture de la séance à 10 heures 35 pour cet ordre du jour.

Pause

Reprise de la CP à 11 heures avec les représentants des IFSI, du GCS Bourgogne, de l'IRFSS de Bourgogne et du Conseil Régional Bourgogne.

7. Bilan de l'universitarisation de la formation en soins infirmiers

Grégory WEGMANN remercie les membres présents pour cette réunion. De nombreuses Directrices d'IFSI sont venues, ainsi que des référents Instituts et Université. Mme CORDIER du Conseil Régional est présente ainsi que Mme BOITTET qui représente Mme GROBER- TRAVESIAS pour l'IRFSS de Bourgogne.

Mme KOZLOWSKI, administratrice du Groupement de Coopération sanitaire, co-animera la séance avec G.WEGMANN. Un tour de table est fait afin que chacun se présente.

Il est précisé que cette réunion doit normalement avoir lieu tous les ans, comme le précise la convention entre les 4 partenaires (cf article 2). Un petit décalage est constaté cette année, la dernière réunion ayant eu en janvier 2012.

Lors de la présentation Frédéric HUET, Doyen de l'UFR Médecine précise que l'UFR des Sciences de Santé a été créée (fusion Médecine – Pharmacie) et que sera prévu un département des métiers de la Santé. Cela est important dans la perspective d'universitarisation de plusieurs professions paramédicales (16 au total).

Joëlle KOZLOWSKI présente un diaporama en séance (*cf power point en annexe*), dont voici des extraits :

En 2013, nouvelle négociation des termes de la convention multipartite:

- pour les référents disciplinaires et géographiques, inclusion d'une clause permettant le non-paiement de la prestation lorsqu'elle n'est pas effective
- profil du coordonnateur pédagogique précisé, il nous faut procéder à son recrutement

Des points posés et qui sont à travailler :

- Article 15 concernant la mobilité européenne
- Article 16 concernant le champ de la recherche
- Article 17 concernant la poursuite d'études ouvertes aux infirmières diplômées d'Etat
- Article 18 concernant la validation du grade de licence pour les infirmières diplômées antérieurement à 2012

Une rencontre a eu lieu en juin 2013 entre les directrices d'instituts et les référents disciplinaires qui a permis de faire un point d'étape sur ce partenariat.

Une commission spécialisée du GCS à l'automne ou il est parlé des limites du travail ensemble et comment on pourrait poursuivre.

Une satisfaction exprimée par les formateurs des IFSI concernant les relations de travail avec les référents disciplinaires et l'avancée des travaux sur le fond.

La nécessité de poser et de travailler cette question, quelle suite et pour quels résultats? Quel suivi?

Comment aller plus loin dans le partenariat? Quid de la visio-conférence et des DVD ou des MOOC maintenant?

La sensation pour nous que le travail ensemble n'est pas achevé.

Ce qui est renvoyé par les formateurs et directeurs des instituts de Bourgogne:

- législation, éthique et déontologie, une première réunion de travail en 2013, des questions mises en commun, une analyse des pratiques des instituts et une prochaine rencontre pour avril 2014.

- Psychologie, sociologie et anthropologie, réelle volonté de travailler ensemble, accord pour un socle commun

- Pharmacologie et thérapeutiques, des consignes qui sont respectées, une harmonisation,

- Anglais, une réunion de consensus est souhaitable

Les participants s'accordent pour dire qu'il faut passer à autre chose maintenant, un socle commun de contenus n'étant pas suffisant en terme de travail ensemble.

Des résultats satisfaisants car en 2013, 678 infirmiers diplômés d'Etat ont reçu le grade de licence sur un quota d'entrée à 800.

Des relations conviviales et sereines avec nos partenaires universitaires.

Le sentiment qu'il reste encore des marges de progression dans ce partenariat qu'il nous faut identifier et travailler.

Daniel MOREAU présente également un diaporama ([cf power point en annexe](#)), avec des données statistiques sur le nombre d'agrément (en petite baisse depuis 2012), le pourcentage de participation par UE des enseignants universitaires (différentiel entre ce qui est recommandé et ce qui est effectif en Bourgogne) et le nombre de diplômés.

PROMOTION 2009-2012 : 565 étudiants admis en juillet 2012 - 59 étudiants admis en octobre 2012

PROMOTION 2010-2013 : 552 étudiants admis en juillet 2013 - 16 étudiants admis en octobre 2013

37 étudiants admis en mars 2013 (IFSI Croix Rouge)

Il est précisé que les enseignants retraités ne peuvent être agréés.

Le problème des élèves en reprise d'études est évoqué. Pour ceux ayant commencé le cursus avant la réforme de 2009, des commissions de validation sont mises en place.

Ce point fait le lien avec la possible poursuite d'études en master car certains infirmiers diplômés avant 2012 n'ont pas le grade de Licence et cela peut poser problème pour une entrée en Master. Il faudrait penser à la mise en place de commissions ad-hoc.

Il est toutefois signalé que pour entrer en M1 ou M2 à l'UB, une procédure spécifique de validation des acquis existe, qui permet justement de faire valoir les études et expériences personnelles et professionnelles pour intégrer un master sans licence (pour le M1) ou sans M1 (pour le M2).

Frédéric HUET précise qu'au-delà de cela, il faut étudier la finalité du Master car ce niveau de certification doit avoir une finalité professionnelle pour l'infirmier qui s'engage dans le cursus.

Joëlle KOZLOWSKI précise qu'à l'heure actuelle, le développement de l'offre de formation Master est un peu bloquée au plan national, à part dans le domaine de l'Oncologie.

Frédéric HUET revient sur la question des agréments. Il y en a beaucoup trop et il y a un axe à développer quant à la mutualisation des enseignements destinés aux différentes professions. En effet, l'UB n'aura pas les moyens à terme de proposer des enseignements individuels pour chaque profession entrant dans une démarche d'universitarisation. Le futur Département des métiers de la santé doit pouvoir aider à progresser dans ce domaine. Il faut que le socle commun indispensable à tout étudiant puisse être pensé en fonction de mutualisations tant pour les enseignements que pour les évaluations.

Joëlle KOZLOWSKI précise que certaines UE, on ne peut avoir une approche disciplinaire (psychologie notamment).

Mme LORIOT (IFSI Chalon/Saône) insiste sur le fait que l'étudiant doit pouvoir percevoir l'utilité des enseignements délivrés. Il manque du liant sur ce point avec les référents universitaires. Il faut travailler sur cela. Frédéric HUET estime que tout cela relève de la pédagogie et qu'il faut donc des enseignants formés afin d'assurer une progression pédagogique à tout étudiant.

Mme BOITTET revient sur le fait que les formateurs peuvent apprendre des choses aux universitaires. Le travail est à faire en commun. Le socle de connaissances est ensuite à décliner par disciplines.

Mme SALES-WUILLEMIN confirme le fait qu'on a des universitaires qui connaissent leurs disciplines mais pas le métier d'infirmier(e) et inversement pour les formateurs qui ne connaissent pas les disciplines

Le travail sur le socle commun ne serait pas à faire avec un nombre important de formateurs IFSI (3 ou 4 suffiraient sans doute).

Le problème en Bourgogne est l'étendue de la région et le morcellement en 12 IFSI. L'évolution possible est celle tendant vers une offre régionale de formation.

La question du « coordonnateur pédagogique » est posée. En effet, la convention prévoit son recrutement (article 7). À ce jour, cela n'est pas lancé. Or c'est indispensable pour que le dispositif évolue et progresse. Le profil tel qu'établi dans l'annexe de la convention est assez large. Les 4 partenaires doivent se concerter pour que l'appel à profil soit officiellement lancé afin que l'on avance sur ce point.

Frédéric HUET fait part des difficultés prévisibles si le profil « ciblé » est un PU-PH. Il en profite pour remercier Daniel MOREAU, qui est actuellement référent sur le dispositif et qui ne sera bientôt plus en poste (et personne n'est annoncé pour le remplacer).

Il est évident que ce recrutement est indispensable pour que la légitimité des décisions soit affirmée et que les échanges entre les partenaires soient structurés et « managés ».

Grégory WEGMANN propose que l'on revienne sur les points soulevés par Mme KOZLOWSKI dans sa présentation.

Ainsi, sur le thème de la mobilité européenne, la question du départ selon le dispositif Erasmus est posée. Mme BOITTET indique que pour l'IFSI Croix-Rouge, une demande de charte Erasmus a été faite. Ensuite sur la question de savoir si les étudiants des IFSI peuvent partir selon les programmes Erasmus, compte tenu de l'universitarisation, il faut voir cela avec le Pôle des relations internationales de l'UB car c'est un programme répondant à des critères de financement très précis. Mme BERNIER (IFSI Dijon) précise que les étudiants partent déjà en stage à l'étranger mais hors Erasmus.

Concernant le champ de la recherche, cela a été évoqué précédemment. Il y a un blocage actuellement mais tout le monde est très conscient de l'importance que cela revêt. La prise de conscience est importante. Des formateurs s'inscrivent en doctorat en sciences humaines (sociologie, psychologie...).

Frédéric HUET précise qu'il y a deux types de recherche envisageables : tout ce qui est lié aux SH et à la pédagogie et ce qui est lié aux disciplines par rapport aux soins. Le même problème se pose pour la maïeutique où il n'y a pas de champ de recherche développé.

Mme SALLES-WILLEMIN explique qu'il est très intéressant de travailler avec des soignants lors de travaux de recherche (ex : institut de formation des cadres de santé).

Stéphane TIZIO rappelle que le master MEOS (management et évaluation dans les organisations de santé et d'emploi-formation) accueille des cadres de santé ou infirmiers.

Mme BERNIER précise que les programmes du master Périnatalité en M1 pourraient être mutualisés car les contenus de formation sont sur le même registre. Il y a du sens à rapprocher ces enseignements.

Mme CORDIER du Conseil Régional de Bourgogne intervient pour souligner le fait que le schéma régional des formations sanitaires et sociales et celui de l'Enseignement Supérieur sont construits par rapport à un besoin identifié et non par rapport à une demande sociale. Ces schémas sont construits en fonction de demandes d'employeurs et selon des axes structurants (Région, Europe). La question des moyens, associée à celle des objectifs, est ici primordiale.

Joëlle KOZLOWSKI précise qu'il est avéré que mieux une infirmière est formée, mieux le soin est délivré.

Mme CORDIER revient sur la politique de formation en région. Elle doit résulter d'une convergence des différentes professions paramédicales. Il ne faut pas travailler en « puzzle ».

Mme BIERRY (IFSI Semur-En-Auxois) revient sur le fait que la formation a un coût et le financement est difficile à trouver. Un directeur d'hôpital fera des choix.

Il est évident qu'un plan de formation (dans le cadre de la FC) à établir sur 3 ou 4 ans est difficile à mettre en place dans le contexte actuel compte tenu des réalités de terrain (on « veut » des infirmières à Clamecy, à Digoin...si elles sont en FC, qui les remplace ?). Le problème de la formation des IADE est par ailleurs connu.

Il est clair que lorsqu'une infirmière a l'opportunité de faire l'école des Cadres, elle en revient avec une « plus-value » immédiate. Cette progression professionnelle sera vraisemblablement privilégiée.

Mme SALLES-WILLEMEN insiste sur le fait qu'il faut lancer les expérimentations afin qu'une réelle politique scientifique se mette en place dans ce domaine. Il est bon pour une profession d'avoir l'opportunité de se positionner.

M.AMRANI-JOUTEY, étudiant en Pharmacie, souhaite savoir si des contacts entre les étudiants (UB / IFSI) sont établis. Mme BERNIER (IFSI Dijon) précise qu'un séminaire interprofessionnel annuel est organisé par le Département de Médecine générale. Sur une journée, un cas clinique est analysé. Cela est très intéressant pour étudier les représentations de chacun sur les champs professionnels des différents participants.

Frédéric HUET précise que l'interdisciplinarité est recherchée à l'UFR, via les UE optionnelles notamment. C'est très important de pouvoir étudier dans cet esprit. Les Directrices d'IFSI confirment que des intervenants sont régulièrement invités afin justement d'avoir une vue « large » du métier.

M.FAGNONI souhaite revenir sur le problème du calcul des doses. Selon les IFSI, cela n'est pas évalué de la même façon alors qu'il faudrait une politique commune sur le sujet. L'évaluation est ici primordiale (problème dans le calcul des doses : personne dangereuse ou pas ?).

Daniel MOREAU évoque le problème des étudiants qui redoublent leur dernière année et font un stage qui n'est pas validé.

Des solutions existent sur ces différents sujets mais il faut qu'un accord soit trouvé. Là serait le rôle d'un coordinateur pédagogique.

Grégory WEGMANN remercie l'ensemble des participants et précise que le CEVU sera tenu informé des débats. L'urgence du recrutement d'un coordinateur pédagogique est soulignée. Cette information sera transmise au Président de l'UB.

observation SI CI	Les échanges entre les participants détaillés ci-dessus seront transmis aux membres du CEVU.
--------------------------------	---

Clôture de la séance à 12h35

Le Vice-Président du CEVU

validé

Grégory WEGMANN

[Annexes :](#)

[Présentation de Bruno FAIVRE pour le DU CTRO](#)

[Présentations de Joëlle KOZLOWSKI et Daniel MOREAU pour le bilan de l'universitarisation de la formation en soins infirmiers](#)

Prochaine CP : 4 mars 2014

Projets internationaux - CP du 27 janvier 2014 – CFVU du 3 février 2014

Projets concernant des formations diplômantes (présentation détaillée)

N°	PAYS	PARTENAIRE	COMPOSANTE(s) CONCERNEE(s)	PORTEUR DE PROJET	OBJET	CP	AVIS CFVU
1	ALLEMAGNE ITALIE	Universität Johannes Gutenberg Mainz (JGU) Università di Bologna	UFR Langues et Communication UFR Sciences Humaines UFR Lettres et Philosophie	Sylvie Marchenoir + Les responsables des diplômés concernées	Renouvellement de l'accord tripartite avec les universités de Mayence et Bologna concernant la mise en place de triples diplômes niveaux Licence et Master en Lettres Modernes, LLCE Allemand, LLCE Italien, Philosophie et Histoire. Les étudiants engagés dans un de ces parcours de niveau Licence passent tous la 1 ^{ère} année de Licence dans leur université d'origine et les 2 ^e et 3 ^e années de Licence respectivement dans les deux universités partenaires. Au niveau Master (Recherche) les étudiants repartissent les 4 semestres sur les 3 universités partenaires selon des plans d'études mis en place individuellement et en fonction des thématiques choisies par l'étudiant.	Pas de remarques particulières	AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

Projets d'échange non diplômants (pour information)

N°	PAYS	PARTENAIRE	COMPOSANTE(s) CONCERNEE(s)	PORTEUR DE PROJET	OBJET	CP	CFVU
2	ITALIE	L'Università degli studi di Napoli « L'Orientale »	UFR Lettres et Philosophie	Pierre Guenancia	Renouvellement d'un accord qui permet aux départements de Philosophie des deux universités l'échange d'étudiants au niveau Master, des missions d'enseignement réciproques et l'organisation d'un colloque annuel.	Pas de remarques particulières	AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE